

République française - Département du Tarn
**Extrait des délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavour**

Nombre de membres	Séance du mercredi 13 septembre 2023
<p>Membres en exercice : 14 Présents : 9 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention: 0</p> <p>Date de la convocation : 06 septembre 2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois et le treize septembre à 20 heures 30 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p>Présents : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Pascale GOMBAULT, Madame Sylvie RAYSEGUIER, Monsieur Benoît COLAS, Madame Marjorie DABERT, Monsieur Xavier BOULARD</p> <p>Représentés : Monsieur Pascal FLAHAUT par Monsieur Benoît COLAS, Madame Nathalie CAUWET par Monsieur Franck BRETEAU, Monsieur Christophe BREST par Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Frédéric DIAZ par Monsieur Xavier BOULARD</p> <p>Excusé : Monsieur Francis BACCHIN</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Daniel ARMENGAUD</p>
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 15 SEP. 2023 et publication le 15 SEP. 2023	

Délibération n° DE_37_2023

Objet :

Election de la 4ème adjointe

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° DE-024-2020 du 26 mai 2023, le conseil municipal a créé 4 postes d'adjoints au Maire.

Suite au décès de Mme Christine DE MEYER, 4ème adjointe au Maire, il propose d'élire une nouvelle adjointe. Il explique que, dans les communes de plus de 1000 habitants, il y a obligation de maintenir la parité parmi les adjoints au Maire. Ainsi, si un poste d'adjointe vient à être vacant, le conseil municipal doit élire une nouvelle adjointe (Rép. min. QE n° 19807, JO Sénat du 11 février 2021, page 951).

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du CGCT,
- Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal et du vote du Maire et des adjoints du 25 mai 2020,
- Vu le décès de Mme Christine DE MEYER le 3 juillet 2023,
- Considérant la candidature de Mme Sylvie RAYSEGUIER aux fonctions d'adjointe au Maire,

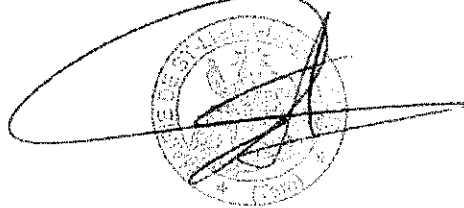
RF SOUS PREFECTURE DE CASTRES
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/09/2023 081-218102614-20230913-DE_37_2023-DE

Et après avoir délibéré à l'unanimité par 13 voix

- Nomme Mme Sylvie RAYSSEGUIER 4^{ème} adjointe
 - Nombre de votants : 13
 - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13
 - Nombre de bulletins nuls : 0
 - Nombre de bulletins blancs : 0
 - Nombre de voix : 13
- Demande à M. le Maire de transmettre cette décision à M. le Préfet du Tarn et M. le Comptable de la collectivité.
- Habilité M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

Le Maire
Gilles CORMIGNON



RF
SOUS PREFECTURE DE CASTRES
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/09/2023
081-218102614-20230913-DE_37_2023-DE